

# BULLET



## PREAVIS MUNICIPAL N° 07-2016/2021

Bullet, le 13 mars 2017

Au Conseil communal de et à Bullet

### Projet de traitement aux UV des eaux de la source de Culliairy.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la pollution bactériologique du captage de notre source de Culliairy, le SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires – Inspection des Eaux) nous a vivement recommandé de procéder à l'installation d'un dispositif de désinfection UV.

La situation a été analysée dans son ensemble et il est apparu que l'installation d'un tel dispositif était irréalisable au captage à Culliairy et ne pouvait se faire qu'à l'arrivée de l'eau à la station de pompage des Henriolettes.

Une étude complète a été réalisée avec plusieurs partenaires afin de trouver une solution optimale pour la réalisation de cette installation. Cette dernière sera équipée d'un système de mesure de débit et de gestion et transmission d'alarme GSM.

#### Coût des travaux :

Installation dispositif UV, avec mesure de débit et gestion d'alarmes	Chf 25'000.-.
Installation et raccordement électrique du dispositif	Chf 3'000.-.
Installation et raccordement sur les conduites d'eau	Chf 7'000.-.
Divers et imprévu	<u>Chf 2'000.-.</u>
<b>Total</b>	<b><u>Chf 37'000.-.</u></b>

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

### DECIDE

- **D'accepter** le projet d'installation d'un dispositif de traitement UV ;
- **D'accorder** un crédit de Chf 37'000.- ;
- **De financer** ce crédit par la trésorerie courante ;
- **D'amortir** l'investissement de Chf 37'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve EAU (9280.81).

**Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 mars 2017**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

  
J.-F. Paillard



La Secrétaire

  
M. Thévenaz

Délégué Municipal: M. Daniel Oguey